

**Plate-forme d'échanges affichage
environnemental des PGC**

GT Méthodologie

Date :

2013-01-09

Numéro du document:

N 070

Assistante:

Lydia GIPTÉAU

Ligne directe : + 33 (0)1 41 62 84 20

Lydia.gipteau@afnor.org

Responsable:

Magalie TRALAN

Ligne directe : + 33 (0)1 41 62 83 40

magalie.tralan@afnor.org

Compte rendu de la réunion du GT méthodologie générale du 9 janvier 2013

COMMENTAIRES/

DÉCISIONS

La prochaine réunion du GT Méthodologie aura lieu le **26 mars 2013**

SUITE A DONNER

Pour information

SOURCE

AFNOR

ORDRE DU JOUR

1.	Adoption de l'ordre du jour Approbation du compte-rendu de la réunion précédente	N067 N064
2.	Identification des sujets à traiter pendant la révision du BP X30-323-0:2011	
3.	Discussion autour de la proposition de modifications du BP X30-323-0:2011	N068
4.	Discussion sur la prise en compte de la durabilité dans la prochaine version du BP X30-323-0	
5.	Questions diverses / Calendrier	

1. Adoption de l'ordre du jour - Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

E.Fourdrin ouvre la réunion et en rappelle les objectifs. Il s'agit d'initier la révision du référentiel BP X30-323-0 dont la dernière version a été publiée en 2011, en listant les différents sujets à traiter et en discutant de la prise en compte de la durée de vie des produits

L'ordre du jour proposé est adopté.

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé.

Calendrier des réunions 2013

E.FOURDRIN présente le calendrier prévisionnel des réunions : cinq réunions sont prévues pour le GT Méthodologie (voir tableau en fin de compte-rendu), puis une réunion de la plateforme générale pour validation de la version révisée du BP X30-323-0 est prévue le 17 octobre 2013 (à confirmer, en fonction de l'évolution du consensus).

Note du secrétariat : le calendrier des réunions est disponible sur le site public Affichage Environnemental à l'adresse suivante :

http://affichage-environnemental.afnor.org/content/download/1977/18341/version/1/file/Plateforme_AFFICHAGE_dates_reunions_liste_GTs_et_fonctionnement.pdf

Avancées du Guide PEF (E.MACHEFAUX)

Actuellement, les guides PEF et OEF sont soumis à examen des décisions politiques associées aux PEF et OEF

Parmi les différentes options politiques, l'une d'elles consiste à intégrer cette méthodologie dans les futurs référentiels pour les écolabels européens. A l'été, une expérimentation devrait être lancée sur le modèle français, pour développer notamment les PEFCR (Product Environmental Footprint Category Rules).

Questions :

BIC: Que doit valider la phase de test prévue ? Des PEFCR ont-ils déjà été rédigés ?

>> La phase de test doit permettre de développer les PEFCR et de valider les différents modes de gouvernance

FCBA: Comment s'assurer que les travaux européens ne viendront pas écraser le dispositif français ?

>> MEDDE/CGDD : les parties prenantes (entreprises, ou acteurs publics) ont mené des actions de promotion des référentiels général et sectoriels français au niveau européen et international (c'est aussi à cette fin que les référentiels BP X30-323-X sont traduits en anglais) Par ailleurs, il est rappelé qu'en parallèle des travaux DG ENV/JRC sur les PEF et OEF, la Table Ronde Food SCP RT a développé l'ENVIFOOD Protocol, et ses travaux pourraient être

intégrés comme potentiel PEFCR pour l'alimentaire. Dans ce cadre, les travaux du GT1 ont aussi été portés au niveau européen.

MAAP: le MAAP émet des réserves, la démarche devant être validée aussi par celui-ci.

Avancées du projet ISO/DIS 14067.2 (E.MACHEFAUX)

En ce qui concerne l'empreinte carbone des produits, le projet de norme internationale (ISO 14067) a été soumis une deuxième fois à enquête DIS (équivalent français de l'enquête publique), la première enquête n'ayant pas trouvé d'issue positive (partie communication qui demandait modification). Cette deuxième consultation se conclue sur un vote négatif. Trois options sont alors envisagées pour la suite : i/ lancer une troisième consultation DIS, ii/ amoindrir la portée du document en lui conférant un autre statut (Spécification Technique par exemple, avec des règles plus souples en termes de seuil votes positifs), ou iii/ traiter la partie communication à part. Ceci sera discuté en février par le groupe de travail en charge.

2. Identification des sujets à traiter pendant la révision du BP X30-323-0:2011

Une liste de sujets a été communiquée avant la réunion. La liste des sujets identifiés par l'ADEME est la suivante :

- Cohérence avec le PEF
 - Catégories de produits : codes NACE, NAF
 - Qualité des données et analyse des données spécifiques : (questionnaire de collecte) : précisions à apporter sur la méthodologie pour les travaux sectoriels
 - Communication séparée des émissions décalées : aujourd'hui, cette communication est optionnelle.
- Modalités de prise en compte de la durabilité : document spécifique communiqué avant la réunion ;
- Méthodes de caractérisation de l'eau (Water Footprint) : l'utilisation de la consommation nette était une disposition provisoire;
- Ajout de données transversales : données sur lesquelles les GT sectoriels s'appuieraient, stabilisées au niveau transversal
 - Taux de recyclage
 - Transport par défaut
 - Scénario de traitement des OM
- Fin de vie
 - Amélioration de la modélisation
 - Incinération : mise en cohérence avec la base de données - proposition de données plus fines par famille de matériaux
- Distribution
 - Modalités de prise en compte de la dernière étape de distribution : problème posé dans le GT5 textile (lieu de destination du produit) : doit-on utiliser une moyenne?
 - Modalités de prise en compte des rejets et consommations du site de distribution : problématique posée au sein du GT4H
- Homogénéisation des unités des indicateurs
- Modalités de prise en compte des DOM / COM : travail avec ADEME Martinique
- Modalités de prise en compte des émissions à longs termes : ILCD Handbook préconise de comptabiliser séparément ces émissions à longs termes (après 100 ans).

Les membres précisent d'autres points qui devraient être traités au cours de la révision :

PWC: la communication séparée est déjà envisagé dans certains GTS par rapport notamment à la phase d'utilisation, pour valoriser les efforts des producteurs.

>> E.FOURDRIN: pour les référentiels Shampoings et Lessives, ce point a été soulevé par le GT 4B et GT3d (quantification séparée) ; il faudra se poser la question si c'est un besoin transversal.

MEDDE/CGDD : pourquoi utiliser les codes NACE ?

>> E.MACHEFAUX : c'est la classification utilisée au niveau européen (digit EUROSTAT) ; utiliser cette classification permettrait un meilleur référencement et une meilleure reconnaissance dans le cadre d'une convergence avec les travaux européens.

MEDDE/CGDD : le terme « durabilité » est ambigu, il est préférable d'utiliser le terme « durée de vie »

>>E.FOURDRIN: en effet, on entend par « prise en compte de la durabilité » la prise en compte de la durée de vie des produits (comment prendre en compte et rendre compte de celle-ci sur les impacts).

MEDDE/ CGDD : les unités utilisées pour les unités fonctionnelles sont à harmoniser (ex : journée vs saison)

ADEIC: la définition des unités fonctionnelles est aussi à harmoniser pour une meilleure compréhension du consommateur. En effet, l'évaluation menée avec 7 associations de consommateurs suite à l'expérimentation a mis en avant plusieurs points : le référentiel BP X30-323-0 est difficile à lire, et une meilleure cohérence des unités fonctionnelles permettrait une plus grande compréhension. Le guide de lecture ADEME sera aussi à harmoniser avec les définitions du BP général.

>> E.FOURDRIN : en effet, le référentiel est difficilement accessible pour un public non expert, mais ce document a une utilité méthodologique, d'où sa complexité ; le guide de lecture ADEME a un objectif plus pédagogique. La mise en cohérence entre le BP et le Guide ADEME peut être améliorée mais les modifications ne concerneront que le guide de lecture.

FNE rejoint la proposition de l'ADEIC concernant l'harmonisation des unités fonctionnelles, certains travaux ne répondant pas aux définitions fixées dans les normes internationales : on remarque que certaines unités fonctionnelles définissent un service rendu au consommateur final, mais d'autre définissent un service rendu à un autre acteur, producteur ou intermédiaire.

FNE précise aussi que cette problématique impacte le format d'affichage, l'unité fonctionnelle devrait être indiquée sur l'affichage lui-même.

>> E.FOURDRIN : La définition du format d'affichage ne rentre pas le domaine d'activité de la plateforme ADEME/AFNOR, mais ce point est noté.

FNE: quid du travail du GT Format d'affichage?

>> E.FOURDRIN : Le GT a établi une liste des formats possibles, leurs avantages et inconvénients respectifs, mais il n'était pas souhaitable d'établir des préconisations en ce qui concerne le format, pour permettre au MEDDE de capitaliser à l'issue de l'expérimentation sur différents cas de figures observés.

ADEIC: rappelle qu'une position a été exprimée par les associations de consommateurs sur le format d'affichage.

DOW CHEMICAL : il faudra être vigilant sur les définitions, qui devront être cohérentes avec d'autres textes.

>> M.TRALAN : il a été précédemment établi que les définitions seront dans la mesure du possible extraites de références existantes, et principalement des normes ISO 14040, ISO 14044, et ISO 14025.

FCBA : en ce qui concerne les émissions décalées, le GT7 devrait être associé aux réflexions, compte tenu de son retour d'expérience.

>> E.FOURDRIN : l'ensemble des GT sectoriels sera sollicité sur tous les points pour contribuer à cette révision.

COOPERATIVE MU : il faudra ajouter dans les points identifiés la prise en compte du transport postal notamment pour la vente à distance?

ECO EMBALLAGE : il faudra préciser des éléments sur les aspects « recyclabilité » : taux de restitution du produit, recyclabilité, taux d'incorporation de recyclé, (liste qui sera complétée ultérieurement)

FNE: des précisions seront à fournir sur la fréquence de mise à jour des données environnementales, qui est variable (selon les référentiels : 1, 3 ou 5 ans).

>> E.FOURDRIN : en effet, ce point sera à revoir, certains GT se sont inspirés du travail d'autres GT, et d'autres ont choisi une fréquence bien spécifique pour leur catégorie de produit.

PWC : Les formules de fin de vie et formules de recyclage seront à revoir. Il est notamment important de savoir si elle peuvent être utilisées pour les déchets industriels (chutes).

FNE : certains référentiels sectoriels mettent en évidence le manque d'études, de données, ou d'expérience sur certains points particuliers (durée de vie des produits, ...). Il serait intéressant d'avoir la possibilité de recueillir des études et données pour compléter les connaissances de la plateforme.

>> E.FOURDRIN : ce point est noté.

MEDDE/CGDD : il serait utile de lister les produits/catégories de produits représentatifs du marché, afin d'identifier rapidement où sont les besoins en termes de méthodologie. Ceci peut amener à faire évoluer le périmètre des GT sectoriels.

MAAP : Il conviendra d'être vigilant, pour la validation du référentiel général et des référentiels sectoriels, que la consultation respecte le principe de transparence. Par ailleurs la liste des sociétés signataires d'un référentiel doit être représentative de la filière ciblée. En effet la pertinence des listes affichées en fin de référentiel peut être sujette à discussions.

>> M.TRALAN : La représentativité des listes de membres de structures élaborant des référentiels de bonnes pratiques (hors commission de normalisation) ne répond pas aux règles du Système Français de Normalisation (SFN). Cependant, il est envisageable d'identifier, comme c'est déjà le cas pour les commissions de normalisation, des catégories d'intérêt de la plateforme et des GT sectoriels afin d'identifier plus rapidement la participation des différentes catégories.

En revanche, pour ce qui est de la mise en avant de participation effective de membres, ceci doit être discuté plus en profondeur au sein de la plateforme : il est possible de distinguer dans une liste les participants particulièrement actifs sur le projet et ainsi de mettre en avant l'implication notamment des filières. Cette discussion devra aussi être portée au sein du Comité de concertation et de Pilotage de la Normalisation en charge des règles du SFN, car cette problématique est aussi vécue au sein des commissions de normalisations, et pourraient impacter les règles de rédaction des normes.

>> MEDDE/CGDD : Confirme qu'en effet, des consultations sont en place au sein des GT sectoriels pour la validation de la liste de signataires, ce qui est particulièrement apprécié. En revanche, en ce qui concerne la représentativité, si on prend l'exemple du référentiel Alimentaire, on remarque que des organisations représentatives de la filière sont bien présentes comme signataires, et se sont particulièrement impliquées.

FFTB : quand on introduit un sujet innovant, il est important de réaliser un état de l'art préalable (littérature, normes, etc.) et notamment sur les problématiques de prise en compte de la fin de vie, sur les impacts évités, etc. Ceci permettrait de consolider les positions des GT sectoriels et la position du référentiel général à l'avenir.

>> E.FOURDRIN : Un texte préambule a déjà été introduit à cet effet dans l'annexe méthodologique, mais il pourra être renforcé.

INTERTEK: on a remarqué des difficultés de définition de scénarii d'utilisation, par exemple pour les jouets, des précisions pourraient être apportées.

La liste précédemment présentée sera alors complétée par les points suivants :

- Harmonisation des unités fonctionnelles
- Harmonisation des définitions et cohérence entre les différentes références
- Guide de lecture ADEME à compléter pour une meilleure pédagogie.
- Eléments relatifs à la vente à distance et au transport postal
- Eléments sur la fréquence de mise à jour information environnementale

3. Discussion autour de la proposition de modifications du BP X30-323-0:2011

[Document N068]

E.FOURDRIN, présente une proposition de plan :

- 1 Nature du référentiel de bonnes pratiques
- 2 Objectifs
- 3 Champ d'application
- 4 Termes et définitions
- 5 Principes de l'affichage environnemental des produits
- 6 Données pour le calcul des impacts environnementaux

Annexe A : Guide de développement des référentiels sectoriels

Annexe B : Guide de développement des données secondaires

Annexe C : Règles de calcul communes à toutes les catégories de produits

Annexe D : Données relatives au calcul

Annexe E : Méthodes de caractérisation

En ce qui concerne les données relatives au calcul, les éléments suivants sont proposés :

- Données secondaires (restant à déterminer)
 - Scénario de traitement des ordures ménagères
 - Scénario de traitement des emballages ménagers
 - Scénario de traitement des emballages secondaires et tertiaires
 - Taux d'abattement des STEP
 - ...
 - Données semi-spécifiques
 - Transport selon 3 zones
 - Intercontinental
 - Intracontinental
 - local
 - Quelques différences de valeurs au sein des différents GT sectoriels pour l'intercontinental

PWC: Est-ce que les éléments précisant la mise en place de la base de données publique resteront dans le référentiel ?

>> E.FOURDRIN: Le référentiel précisera les grands principes, notamment l'existence d'un comité de gouvernance de la base de données.

MAAP: On fait mention d'une base de données qui n'existe pas à ce jour, est-il alors judicieux d'apporter des précisions sur celle-ci dans le référentiel ?

>> E.FOURDRIN : la base de données n'est pas encore accessible mais elle existe, et elle commence à être alimentée en données. Il est possible de faire preuve de prudence dans la formulation ("la base de données est envisagée")

MAAP: Notion d'impact *potentiel* sera à insérer dans le référentiel, pour distinguer des impacts réels – les impacts potentiels ne sont pas vérifiables en laboratoire, aussi il est important d'éviter toute source pour le consommateur.

>> E.MACHEFAUX : il convient d'utiliser les définitions et concepts des ISO 14040 et ISO 14044 ; Ceux-ci s'appuient aussi sur d'autres normes de la série ISO 14000 :

ISO 14044, Introduction:

*"L'ACV traite les aspects environnementaux et les **impacts environnementaux potentiels** (par exemple l'utilisation des ressources et les conséquences environnementales des émissions) tout au long du cycle de vie d'un produit, de l'acquisition des matières premières à sa production, son utilisation, son traitement en fin de vie, son recyclage et sa mise au rebut (à savoir, du berceau à la tombe)."*

ISO 14044, Termes et définitions

"3.2 - analyse du cycle de vie - ACV

*Compilation et évaluation des intrants, des extrants et des **impacts environnementaux potentiels** d'un système de produits au cours de son cycle de vie"*

Ceux-ci seront à préciser dans le référentiel.

>> PWC: il est rappelé que le référentiel, de par son objectif méthodologique, sera difficilement compréhensible par le consommateur ; le guide de lecture ADEME est plus adapté à la compréhension du consommateur final.

>> E.FOURDRIN : Si les normes ISO ne sont pas assez précises sur le point d'impact potentiel, alors il convient d'en informer la Commission AFNOR X30U en charge du programme de la série des normes ISO 14000.

GROUPHYGIENE : il est dommage d'avoir les éléments méthodologiques pour le développement des référentiels sectoriels renvoyés en Annexe A.

>>E.FOURDRIN : ce choix avait été fait pour justement mettre en évidence cette partie, et éviter qu'elle se retrouve noyée dans le corps du texte.

INTERTEK RDC : l'article 9. Dispositions transitoires est-il supprimé?

>> E.FOURDRIN : cette partie a été supprimée car la base de données devrait être prochainement disponible, et les référentiels sectoriels continuent d'être publiés. Cet article pourra être maintenu si besoin dans la prochaine version.

MEDDE/CGDD : l'Annexe B "guide de développement des données secondaires" permet-elle un rapprochement avec les aspects techniques de la base de données? Traite-t-on de la fourniture de données spécifiques?

>> E.FOURDRIN : L'annexe B précise certains éléments traités par le comité de gouvernance de la base de données et par la plate-forme : elle fait le lien entre les recommandations de la plate-forme et ce que les développeurs de base de données doivent prendre en compte.

Le choix de données spécifiques est à préciser dans chaque GT sectoriels, car ceci est propre à chaque produit.

MEDDE/CGDD : En introduction de l'annexe A, plusieurs paragraphes de recommandations générales devraient être situés plus haut (dans le corps du texte?)

MEDDE/CGDD : Y-aura-t-il une distinction dans le référentiel général entre les référentiels sectoriels et les référentiels par catégorie de produits? Ceci a été fait dans le GT1 Alimentaire par exemple.

>> E.FOURDRIN : En effet, certains groupes ont développé des référentiels pour des catégories de produits très précises, pour ensuite aller vers un référentiel sectoriel plus large. D'autres groupes ont adopté la démarche inverse, à savoir développer un référentiel sectoriel large à décliner en référentiels par catégories de produits. Il est intéressant d'avoir les deux niveaux (secteur et produit) couvert dans un même groupe de travail.

GROUPHYGIENE : Il serait intéressant de mener une réflexion au sein de la plate-forme sur l'organisation du travail des GT sectoriels pour garder la mobilisation des entreprises.

>> E.FOURDRIN : Cet aspect pourrait être introduit dans l'Annexe A ; c'est une proposition qui sera transmise à la plate-forme.

INTERTEK RDC: quelle différence entre les annexes B et D ?

>> E.FOURDRIN : L'annexe B présente les orientations méthodologiques qui ont une incidence sur les bases de données (préconisations pour les porteurs de bases). L'annexe D donne des indications sur l'utilisation des données d'activité transversales (par exemple préciser le scenarii de fin de vie)

>> MEDDE/CGDD: Il est suggéré de modifier l'ordre des annexes comme suit :

ACBDE

Annexe A : Guide de développement des référentiels sectoriels

Annexe C : Règles de calcul communes à toutes les catégories de produits

Annexe B : Guide de développement des données secondaires

Annexe D : Données relatives au calcul

Annexe E : Méthodes de caractérisation

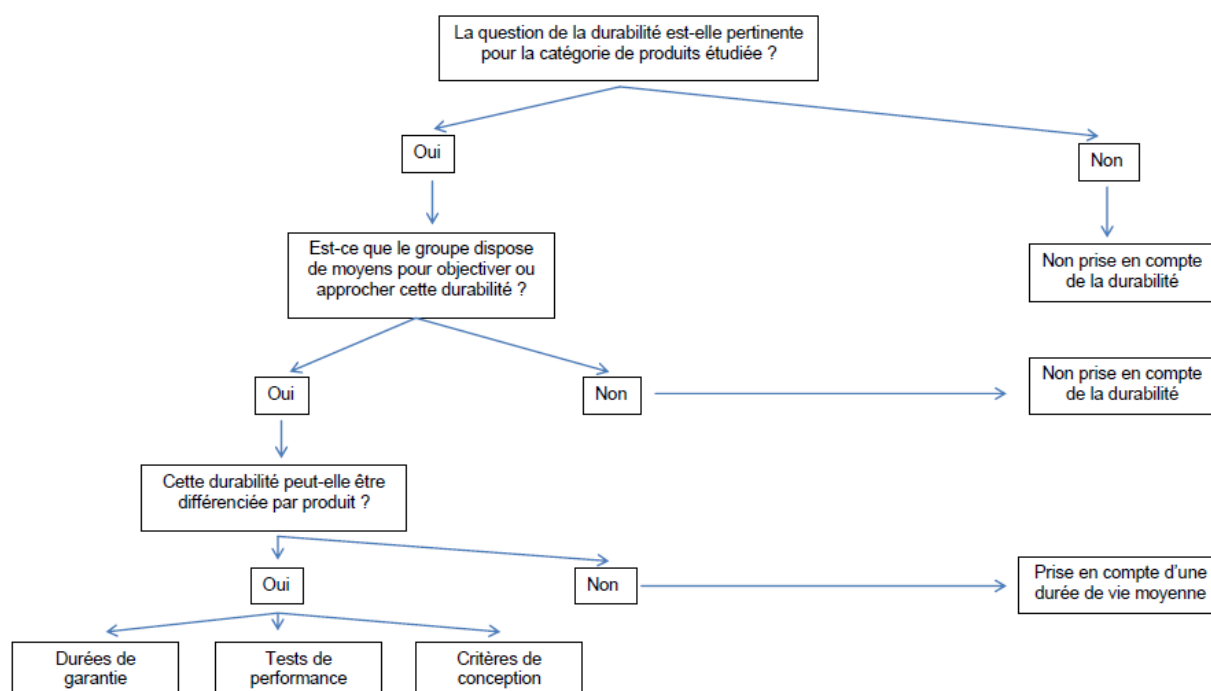
Les demandes de modifications sont prises en compte.

Le document N068 ayant été envoyé trop peu de temps avant la réunion, les membres du GT Méthodologie sont invités à transmettre leurs commentaires avant le 5 mars 2013 pour préparer la prochaine réunion.

4. Discussion sur la prise en compte de la durabilité dans la prochaine version du BP X30-323-0

[Voir document N069]

La première partie de la note consiste à établir si la question de la durée de vie des produits se pose dans tous les cas, et si oui, de montrer les différentes approches. On arrive donc à un arbre de décision qui peut être utilisé pour l'ensemble des GT Sectoriels.



L'approche qui s'appuie sur les critères de conception a tendance à être abandonnée : elle nécessite une forte expertise, un retour d'expérience significatif pour déterminer les critères. L'approche par les tests de performance est d'avantage utilisée.

OXYLANE: On entend par tests de performance des tests normés, car il existe toujours des tests en interne, tests qui varient selon les entreprises.

FFTB : Est ce que la non pertinence s'applique bien pour les exemples listés dans le document N069 (par exemple pour les shampoing?). L'obsolescence des produits est parfois déterminée par une durée de vie technique du produit même (ne fonctionne plus), ou par les évolutions techniques ; pour les shampoing, la durée de vie a été jugée non pertinente, mais la stabilité d'une formule dépend de la conception du produit.

PWC: Il pourrait être utile de prioriser les 3 approches, pour faciliter le travail des GT.

>> **E.FOURDRIN** : Ce travail avait déjà été mené par le GT méthodologie mais ce groupe n'était pas parvenu à élaborer cette priorisation.

PlasticsEurope: Il est étonnant de voir que l'alimentaire n'est pas concerné, alors que la problématique des pertes/ gaspillage alimentaire est importante pour ce secteur.

>> **E.FOURDRIN** : l'unité fonctionnelle était centrée sur l'apport de l'aliment au consommateur, pas fixée sur la durée de vie du produit.

MEDDE/CGDD : Il serait plus approprié d'examiner d'abord la question des unités fonctionnelles (à harmoniser), puis ensuite de considérer la question de la prise en compte de la durée de vie des produits.

Aussi, la question se pose de savoir si on va prendre en compte une durée de vie différenciée ; c'est un enjeu en France important, pour la défense de l'industrie, pour promouvoir des produits à durée de vie plus longue et donc moins impactant (flux divisé par durée de vie).

UNIFA: il est rappelé que pour les meubles, la première valeur durée de vie standard utilisée est pénalisante.

Présentation d'EVEA sur la prise en compte de la durée de vie : (en annexe)

Questions

Bureau Veritas : il est rappelé que pour augmenter la durée de vie des produits, certains producteurs sont amenés à augmenter la masse de matériaux (par exemple pour les vélos), ce qui donne dans le calcul une empreinte plus importante, si la durée de vie n'est pas prise en compte.

FNE: rejoint les éléments de réflexions d'EVEA et du MEDDE/CGDD : la notion temporelle doit être présente dans l'unité fonctionnelle. En revanche, la prise en compte de la durée de vie des produits est importante pour toutes les catégories de produits. Ce point doit être traité en transversal.

Le GT format d'affichage, aujourd'hui en sommeil, pourrait aussi participer à la réflexion, car il est important que l'unité fonctionnelle avec une notion temporelle soient indiqués sur l'affichage.

Il est également important pour les groupes de se poser la question des moyens à mettre en œuvre pour déterminer les durées de vie si en premier lieu, elles ne peuvent être déterminées.

SOLINNEN: ceci pose aussi la question de fonctions supplémentaires de certains produits (par exemple dans l'alimentaire, produits à longue période de conservation) : est-ce que la comparaison entre deux produits qui une fonction initiale identique mais des fonctions complémentaires différentes est pertinente ?

>>E.FOURDRIN : Il s'agit principalement de comparer les produits selon la fonction principale qu'ils apportent.

EVEA: attention : ne pas confondre durée de vie et la durée de conservation (qui peut être pris en compte avec les taux de perte).

E.FOURDRIN conclut: d'une manière générale, il y a un consensus sur le fait de bien définir les unités fonctionnelles, en centrant sur le service rendu par le produit au consommateur. La question de la prise en compte de la durée de vie sera traitée ensuite.

Il reste également deux points pour lesquels la discussion doit être prolongée :

- L'information sur la durée de vie doit-elle être transmise au consommateur, même lorsque celle-ci n'a pas pu être déterminée ?
- Quels pourraient être les moyens à mettre en œuvre pour arriver à modéliser la durée de vie, lorsque cela est impossible au premier abord ?

Il serait intéressant aussi d'avoir le point de vue des associations de consommateurs, et des filières pour compléter cette discussion.

Il est également important, pour des questions de transparence, que les GT sectoriels fassent remonter leur difficulté quand ils doivent traiter la prise en compte de la durée de vie (comme ça a été fait dans le GT 10S pour les vélos avec la note)

Ce point sera relayé à la plate-forme ADEME/AFNOR.

5. Questions diverses / Calendrier

M. TRALAN informe les membres présents que, suite à son changement de poste dans les prochains jours, le secrétariat de la plateforme générale et du groupe de travail méthodologie, et la coordination de l'ensemble de groupes sectoriels sera assuré par E.BALCAEN, chef de projet AFNOR Normalisation.

La prochaine réunion du GT Méthodologie aura lieu le 26 mars 2013 à l'AFNOR.

Dates	Nom de la réunion	horaires
13/02/2013	PF Affichage Environnemental	10h-17h
11/04/2013	PF Affichage Environnemental	10h-17h
25/06/2013	PF Affichage Environnemental	10h-17h
17/10/2013	PF Affichage Environnemental	10h-17h
09/01/2013	AFF ENV - GT Méthodologie	10h-13h
26/03/2013	AFF ENV - GT Méthodologie	14h-17h
16/05/2013	AFF ENV - GT Méthodologie	14h-17h
18/06/2013	AFF ENV - GT Méthodologie	14h-17h
10/09/2013	AFF ENV - GT Méthodologie	14h-17h